

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE 2008

(Art17130-1762 du code civil-Arrêt 25.035 du 16 Mai 1967)

Contrat de location entre les soussignés :

Les loueurs	Les preneurs
Thierry Breyse Les Padgels Beauregard 07.630 Le Béage Tel : 06.86.00.01.19	Mlle, Mme, M..... adresse..... Tel.....

Descriptif général	Adresse du local loué
Ce gîte est situé dans une ancienne ferme du XVIIe entièrement restaurée, au cœur de la montagne ardéchoise dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.	« Les Padgels » Hameau de Beauregard 07.630 Le Béage

Descriptif du Gîte
Superficie : 500 m ² Nombre de pièces principales : 4 Rez-de-chaussée : salle de séjour avec cheminée, cuisine, sanitaires, salle d'eau, bibliothèque. A l'étage : 5 chambres, 2 dortoirs, toilettes, douches Extérieur : jardin privatif et parking voitures

Sanitaires	-7 Lavabos - 4 WC	- 8 Douches	
-------------------	----------------------	-------------	--

Chambres 1 à 5	- 1 lit deux places - 3 lits une place en mezzanine - Douche	- Couvertures, oreillers et taies Couette et housse Drap de dessous fournis	- Rangement armoire
Dortoir 1	- 12 lits en bat flanc	- Couvertures, oreillers et taies Drap de dessous fournis	- Rangement armoire
Dortoir 2	- 4 lits simples - 2 lits superposés - Douche	- Couvertures, oreillers et drap de dessous fournis	- Rangement armoire

Cuisine	- Réfrigérateur - Congélateur - Gazinière + four - Micro-ondes	- Trois évier deux bacs	- Vaisselle - Ustensiles de cuisine
----------------	---	----------------------------	--

Equipement général	- Fer et table à repasser - Lave linge et sèche linge - Chaise haute pour bébé	- Chauffage gaz propane Cheminée monumentale ardéchoise (bois fournis) - Salon de jardin
---------------------------	--	---

Arrhes, dépôt de garantie

LE JOUR DE LA SIGNATURE DES CONTRATS (lors de son envoi), il est versé par le preneur la somme de.....euros, constituant des arrhes représentant **25 % du prix total** de la location.

A titre de dépôt de garantie, les arrhes seront conservées jusqu'à l'état des lieux, à la fin du séjour.

Cette somme sera restituée dès la preuve faite par le preneur que :

- aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali, ou bien, si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement par l'identique est convenu avec le loueur qui l'a accepté.

- **les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre** (*placards, poubelles et réfrigérateur vides de déchets ; carrelages, sanitaires, électroménager, vaisselle propres etc.*)

Paiement de la location

La présente location est consentie et acceptée moyennant le prix global de (*en toutes lettres*) :

.....Euros, charges comprises.

Le paiement global de la location s'effectuera le jour de la prise en possession des lieux, un paiement différé ne pourra s'effectuer qu'avec l'accord du loueur.

CLAUSE PENALE, DESISTEMENT

Il est convenu qu'en cas de désistement : le loueur sera tenu de verser, dans les sept jours suivant le désistement, le double des arrhes au locataire. Le locataire perdra les arrhes, s'il se désiste plus de trois semaines avant la prise d'effet du bail ; s'il se désiste moins de trois semaines avant la prise d'effet de la location, il versera, en outre, au propriétaire, la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale. Toutefois, en cas de litige, seul sera compétent le tribunal des lieux de la circonscription judiciaire où se trouvent les lieux loués.

Fait à, le.....2008

Le(s) Loueurs

signature(s) précédée(s) de
la mention " lu et approuvé "

Le(s) preneurs

Signature(s) précédée(s) de
la mention " lu et approuvé "

Lu et approuvé